

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 4 Novembre 2021

Question n°6

Avenant CDG pour assurance statutaire

L'an deux mille vingt-et-un, le **4 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 29 Octobre 2021.

14 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Nathalie CASTELEIN, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Patrick MIESCH, Jean-Louis SALORT, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN

Etaient représentés : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER

Avait donné procuration : Jacky CHIPAUX à Patrick MIESCH, Benoît CORNU à Patrick CARDOT, Yves TESTON à François BRESSON, Manon FURTER à Hervé UHLEN.

Etaient Excusés : Jean-Luc ANDERHUEBER, Eric PARROT, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Maxime BELTZUNG

Etaient Absent : Patrick DEMOUGE, Serge MARLOT, Elisabeth WILLEMAIN, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Denis KUNTZMANN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 29 Octobre 2021

Date d'affichage : 12 Novembre 2021

DELIBERATION

Vu la délibération n°7 du 20 Juin 2019 autorisant l'adhésion au contrat groupe pour l'assurance des frais de personnel conclu par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort,

Le 20 Juin 2019, le Comité Syndical autorisait l'adhésion au contrat groupe pour l'assurance des frais de personnel conclu par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort. L'adhésion concernait les catégories IRCANTEC ET CNRACL.

La garantie retenue par le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021 est la suivante :

Garantie principale	Taux actuel
Tous risques avec maladie ordinaire : Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité, paternité, adoption <u>Avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire</u>	6,15 %
Les taux de cotisations sont à appliquer au montant de la masse salariale	

Par une délibération du 1er octobre 2021, le conseil d'administration du Centre de Gestion a résolu d'accepter une augmentation de 20 % des taux du contrat d'assurances statutaires et ce à compter du 1er janvier 2022, mais avec une prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette décision s'explique en grande partie par une modification des conditions économiques du contrat.

De ce fait, les adhérents au groupement doivent se positionner par rapport à ces nouvelles conditions du contrat.

Plusieurs options s'offrent aux adhérents :

- Retrait du contrat groupe,
- Maintien dans le contrat groupe pour la totalité de l'année 2022 :
 - soit en maintenant la garantie de couverture actuelle et en acceptant l'augmentation de 20 % du taux.
Le taux de 6.15 % passerait à 7.38 %,
 - soit en changeant de garantie.

Les autres conditions inscrites dans la délibération du 20 juin 2019 ne font l'objet d'aucune modification.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- ✓ de poursuivre le contrat actuel, avec les mêmes garanties et d'accepter le passage du taux de 6.15 % à 7,38 % à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant, et notamment l'avenant d'adhésion avec l'assureur retenu et la convention entre l'adhérent et le Centre de Gestion précisant notamment le rôle opératoire de ce dernier.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 12 Novembre 2021

8 Novembre 2021